



**Ti ar Vro Landerne-Daoulaz**

1 rue du Dr Pouliquen 29800 Landerne

contact@[tiarvrolandernedaoulaz.bzh](mailto:tiarvrolandernedaoulaz.bzh) 07 60 86 38 66

D'ar/le : 16-02-2020

**Pal/Objet : Dilennadegoù kêr 2020 hag ar brezhoneg/ Elections municipales 2020 et langue bretonne**

Mesdames, Messieurs,

Ti ar Vro Landerne Daoulaz, fédération d'associations ayant pour objectif le développement de la langue et de la culture bretonnes sur l'ensemble du territoire souhaite interpeler la liste que vous représentez sur la place de la langue bretonne au sein de votre commune et plus spécifiquement sur la politique linguistique que vous mettrez en œuvre sur la mandature 2020-2026. Vos décisions, en tant que futur(e)s élu(e)s, seront d'une grande importance pour le maintien de la langue dans les années à venir.

Fin 2010, l'UNESCO répertoriait 2500 langues en danger sur les 6700 parlées sur la planète. L'UNESCO rappelle que « la perte d'une langue entraîne un appauvrissement de l'Humanité à de multiples égards » : connaissances perdues, disparition du patrimoine culturel. De 0 (langue éteinte) à 5... Chaque continent est passé au crible par des spécialistes. La langue bretonne est classée parmi les langues « sérieusement en danger », soit au niveau 2. Ce qui signifie que « la langue est seulement parlée par les grands-parents et les générations plus âgées. Certes, les parents arrivent encore à comprendre cette langue mais ne l'emploient plus avec les enfants, ni entre eux ». Notre génération a le devoir de continuer cette transmission en formant de nouveaux bretonnants et en leur proposant des lieux d'échange en breton. On sait aussi aujourd'hui que la diversité culturelle est de plus en plus mise en avant ainsi que les bienfaits du bilinguisme voire du plurilinguisme dans la construction des individus.

À l'heure de la mondialisation, les Bretons sont fiers de leur identité et souhaitent que leur langue reste vivante et soit transmise aux générations futures par le biais de l'école ou des formations adultes.

**Le rôle des collectivités locales est donc primordial pour amplifier rapidement cette dynamique** et relever ensemble le défi de la réappropriation de cette part de notre patrimoine commun. Avec eux, les citoyens travailleront au développement d'une langue bretonne vivante, créative, favorisant l'économie et le lien social.

Les communes et les communautés de communes forment l'échelon le plus proche des citoyens : ce sont elles qui créent notre cadre de vie quotidien. **Les élus locaux ont donc une responsabilité** déterminante en la matière. C'est pourquoi, nous proposons à l'ensemble des listes en lice pour ces élections de se positionner clairement par rapport au développement de la langue bretonne et de s'engager sur des actions concrètes visant à redynamiser la langue sur les territoires dont elles auront la charge.

Afin que les électeurs puissent connaître les actions que vous mettrez en place concernant la langue bretonne si vous êtes élu(e)s, nous vous proposons de remplir un questionnaire à nous retourner. Cette démarche est relayée par de nombreux électeurs. Elle se veut citoyenne et transparente. Nous publierons vos réponses sur notre site : <http://tiarvrolandernedaoulaz.bzh> et les communiquerons à la presse avant les élections pour que chaque citoyen puisse être informé.

Ne doutant pas de votre intérêt pour cette question qui nous concerne tous, nous vous prions d'agrèer, Mesdames, Messieurs, nos sentiments les meilleurs.

Ti ar Vro Landerne Daoulaz

**1-Le breton au niveau communal / Ar brezhoneg er c'humunioù**

Merci de cocher les actions que vous proposerez :

| A<br>étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :   | Exemple<br>ville de :  |
|--------------|-----|--|--|
| X            |     | 1- Nommer un adjoint délégué à la langue bretonne afin de la promouvoir et lui attribuer un budget.                        | Un adjoint ou un conseiller délégué aura explicitement dans ses attributions la langue et la culture bretonne. Il semble difficile de dédier un adjoint ou un conseiller délégué exclusivement à la langue bretonne. |
|              |     | 2- Nommer un agent délégué à la langue bretonne et spécifier dans sa fiche de poste la transversalité de sa mission.       | La taille de la commune ne le permet pas. Sera par contre étudiée la possibilité de former un ou deux agents au breton sur la base du volontariat.   |
|              |     | 3- Recenser les bretonnants parmi le personnel et les élus et le rendre public.  |  |
| X            |     | 4- Recenser dans la commune les personnes ressources bretonnantes (lieux, entreprises, administrations, associations ...). | La plupart des bretonnants actifs et impliqués sont membres de l'association « Gorre-ha-Goueled », mais une étude peut être envisagée, notamment auprès des parents d'élèves bilingues.                              |
|              |     | 5- Proposer un accueil en breton dans les services accueillant du public.  | La taille de la commune ne le permet pas. Sera par contre  |

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|   |  |   | étudiée, comme signalé précédemment, la possibilité de former un ou deux agents au breton sur la base du volontariat.   |
| X |  | 6- Proposer des formations en breton au personnel communal sur la base du volontariat.  |   |
| X |  | 7- Introduire des articles en breton dans le bulletin municipal.  | Quelques articles bilingues ont été déités, ainsi que les menus du restaurant scolaire et des explications sur la toponymie locale. Ces efforts seront relancés.  |
|   |  | 8- Réaliser une version en breton de certaines pages du site internet de la commune (service proposé par l'Office de la langue bretonne). | La structure du nouveau site ne permet malheureusement pas d'avoir différentes versions. Mais quelques mentions ou textes bilingues seront conservés ou introduits (délégations des élus, mot du maire...). |
| X |  | 9- Généraliser le livret de famille français/breton.  |   |
|   |  | 10- Proposer la célébration des mariages en breton si demande.  | L'absence de bretonnants parmi les candidats rend impossibles des célébrations en breton.   |
| X |  | 11- Garantir les anthroponymes bretons des citoyens (ex : Fañch).   | La question semble réglée, un décret étant en cours de finalisation pour autoriser les signes diacritiques tels que le tilde. Nous soutiendrons les démarches   |

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|   |  |   | <p>visant à respecter les anthroponymes des citoyens (pétitions ou motions éventuelles). Nous veillerons par ailleurs à respecter les toponymes attestés (noms des lotissements et de certaines voies...). Si d'autres voies pourront porter des noms de personnalités marquantes, les noms passe-partout qui n'ont pas de sens (du type rue des Mésanges, allée des Oiseaux...) seront exclus.</p> |
| X |  | 12- Dans les protocoles d'accueil des nouveaux arrivants, présenter la langue bretonne (écoles, formations possibles, formation adultes). | <p>Le diaporama de présentation de la commune a des titres bilingues pour chaque rubrique. Une diapositive peut être consacrée à donner quelques repères sur la langue bretonne et les possibilités d'apprentissage.</p>  |
| X |  | 13- Initier un agenda 21 de la langue bretonne.   | <p>L'examen de l'exemple d'Hennebont est intéressant. Créer un tel agenda peut être mis à l'étude.</p>  |
| X |  | 14- Soutenir le fonctionnement des associations en charge de la langue bretonne et de la culture bretonne sur le territoire.              | <p>La municipalité sortante a soutenu et accompagné dans la mesure de ses moyens financiers et</p>  |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
|   |  |  | matériels les actions organisés pour le breton et par le breton (Gorreha-Goueled, Ti ar Vro, Arvorig FM, Diwan...). Cette politique sera poursuivie. |
| X |  | <p>15- Signer la charte Ya d'ar Brezhoneg.<br/>(Pour pouvoir signer la charte Ya d'ar Brezhoneg au niveau 1, il faut réaliser au moins 5 actions parmi les 55 actions proposées par l'Office de la langue bretonne : <a href="http://www.fr.brezhoneg.bzh/31-ya-d-ar-brezhoneg.htm">http://www.fr.brezhoneg.bzh/31-ya-d-ar-brezhoneg.htm</a> )</p> <p><u>Niveau 1</u> : Loperhet, La Martyre, Ploudiry, La Roche Maurice, Logonna-Daoulas<br/><u>Niveau 2</u> : Landerneau, Treflevenez    <u>Niveau 3</u> : Quimperlé    <u>Niveau 4</u> : Carhaix</p> <p>La charte a été signée le 29 mars <sup>2009</sup>2019 (niveau 1). Les engagements ont été tenus et l'objectif est d'atteindre le niveau 2. Il n'a pas été possible d'y parvenir au cours du mandat qui se termine. En effet, l'absence quasi-totale de travaux impliquant un changement de signalétique fait que le breton a trop peu de visibilité actuellement sur les voies publiques pour qu'il soit possible en l'état de demander de manière crédible à être reconnu au niveau 2.</p> |  |

Vous avez coché plusieurs actions. Quel sera votre calendrier de mise en œuvre ?

Les priorités sont d'atteindre le niveau 2 de la charte et de mettre en place une signalisation bilingue (bâtiments communaux, voies, plaques de rue...) au fur et à mesure des aménagements et des travaux de réfection.

Quelles seront les modalités de mise en place ? Un élu (adjoint ou conseiller délégué) aura dans ses attributions, comme lors des deux précédents mandats, la langue et la culture bretonne. Une sensibilisation de l'ensemble des élus et du personnel communal (notamment du service technique et des personnels dédiés à l'enfance et à la jeunesse) aux enjeux que représente l'avenir de la langue bretonne sera engagée dès le début du mandat.

Commune : Loperhet

Nom de la liste : Loperhet ensemble / Loperc'hed Asambles

**2- Le breton au niveau de la communauté de communes / Ar brezhoneg er c'humuniezh kumunioù :**

La communauté des communes a signé la charte Ya d'ar Brezhoneg niveau 1 et s'est engagée pour :

- utiliser du papier à en-tête bilingue
- avoir un logo bilingue
- réaliser l'édito du magazine de la communauté des communes en breton
- proposer des cartes de visite bilingues
- proposer un message téléphonique en breton

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :  | Exemples |
|-----------|-----|---|----------|
| X         |     | 16- Nommer un vice-président communautaire délégué à la langue bretonne en lui attribuant un budget.                  |          |
| X         |     | 17- Nommer un agent délégué à la langue bretonne et le spécifier dans sa fiche de poste.                              |          |
| X         |     | 18- Insérer la langue bretonne dans une des compétences et le communiquer.  |          |
| X         |     | 19- Proposer un accueil en breton dans les services accueillant du public.  |          |
|           | X   | 20- Proposer des formations en breton au personnel communautaire sur la base du volontariat.                          |          |
| X         |     | 21- Introduire des articles en breton dans le bulletin communautaire.   |          |
| X         |     | 22- Réaliser une version en breton de certaines pages du site internet de la communauté.                              |          |
|           | X   | 23- Soutenir les acteurs associatifs et économiques du breton dans leur développement sur la communauté des communes. |          |
|           | X   | 24- Proposer de signer le niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg.  |          |

Vous avez coché plusieurs actions. Quel sera votre calendrier de mise en œuvre ?

Nous nous efforcerons de prolonger à l'échelle communautaire les actions engagées localement. Le calendrier dépend de la Communauté de communes.

Quelles seront les modalités de mise en place ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commune :

Loperhet

Nom de la liste : Loperhet Ensemble / Loperc'hed Asambles

**3- Langue bretonne et éducation – enfance - enseignement pour adultes :**  
**Ar brezhoneg hag an deskadurezh – ar yaouankiz – ar c’helenn evit an dud deuet :**

**CRECHES / MAGOURIOù :**

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :   | Exemples  |
|-----------|-----|--|---|
|           | X   | 25- Proposer dans toutes les crèches communales, intercommunales en délégation de service public au minimum une initiation à la langue bretonne. |   |
| X         |     | 26- Inciter le gestionnaire à proposer des formations en breton à son personnel.   |   |
| X         |     | 27- Soutenir l'ouverture d'une crèche immersive sur le territoire.   | Une initiation au breton dans la micro-crèche communale est une condition impérative à l'obtention du label de niveau 2 de la charte, qui est un objectif majeur. |

**ECOLES / SKOLIOù :** si votre commune propose un enseignement bilingue :

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :  | Exemples   |
|-----------|-----|---|--|
|           |     | 28a- Lors des campagnes d'inscriptions, faire la promotion de l'enseignement en langue bretonne (immersif et paritaire) en appuyant sur la nécessité et les atouts de tels enseignements. | La commune peut informer sur l'offre d'enseignement bilingue, mais ne peut pas dévaloriser les parents qui souhaitent un enseignement monolingue. Car cela peut créer un mauvais climat au sein de l'équipe enseignante et parmi les parents d'élèves. Or, les deux filières cohabitent harmonieusement après des débuts assez compliqués. |
|           | X   | 29a- Proposer dans ces filières bilingues, un environnement favorable au breton   |  |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   | (ATSEM bretonnant, personnel périscolaire bretonnant).   |  |
| X | 30a- Généraliser l'initiation au breton dans les classes maternelles publiques monolingues.                                      |  |
| X | 31a- Allouer une subvention spécifique aux établissements immersifs (Diwan) en langue bretonne pour la scolarisation des élèves. |  |

**ECOLES / SKOLIOù : Si votre commune ne propose pas d'enseignement bilingue :**

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :   | Exemples           |
|-----------|-----|--|--------------------|
|           |     | 28b- Généraliser l'initiation au breton dans les classes maternelles publiques monolingues.  |                    |
|           |     | 29b- Proposer ou soutenir l'ouverture d'une filière bilingue dans la/les écoles de la commune ou les écoles rattachées.            | Plusieurs communes |
|           |     | 30a- Les établissements immersifs (Diwan) en langue bretonne recevront une subvention spécifique pour la scolarisation des élèves. |                    |



**LOISIRS – JEUNESSE / DUDIOù – YAOUANKIZ :**

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :   | Exemples   |
|-----------|-----|--|--|
| X         |     | 32- Soutenir le centre de loisirs en langue bretonne nouvellement créé à Gorre Menez par Ti ar Vro Landerne Daoulaz par une aide spécifique. | Le projet doit nous être préalablement clairement présenté.  |
|           | X   | 33- Impulser la mise en place d'activités de loisirs en breton pour les enfants bilingues.   | Renforcer la place du breton au sein de l'ALSH et de l'Espace Jeunes est envisagé. L'ampleur et la nature de la demande doivent être étudiées.                   |
|           | X   | 34- Soutenir financièrement la mise en place de camps d'été en breton pour obtenir des tarifs comparables aux séjours monolingues.           | C'est déjà le cas (stage de voile). Ce soutien sera maintenu (une convention vient d'être signée avec l'Ubapar) et éventuellement étendu à d'autres camps d'été. |
|           | X   | 35- Introduire des animations en breton dans les médiathèques et bibliothèques (lectures – contes). Développer les fonds en langue bretonne  |  |

**FORMATION POUR ADULTES / STUMMADUR EVIT AN DUD DEUET :**

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :   | Exemples  |
|-----------|-----|--|---|
|           |     | 36- Chercher à rendre l'enseignement aux adultes gratuit soit par une intervention municipale ou par des partenariats. | Dans un souci d'équité entre les associations, une telle mesure semble a priori difficile à |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
|   |  |  | envisager.  |
| X |  | 37- Organiser des campagnes pour inciter les adultes à s'inscrire aux formations à la langue bretonne. | La commune relaye (affichage, flyers, bulletin municipal et site) les campagnes de promotion de l'enseignement du breton. |
| X |  | 38- Soutenir les centres de formation en langue bretonne par une aide spécifique.                      |   |

Vous avez coché plusieurs actions. Quel sera votre calendrier de mise en œuvre ?

Les priorités sont d'atteindre le niveau 2 de la charte (ce qui suppose une sensibilisation au breton dans la micro-crèche et un effort dans l'Espace Jeunes et l'ALSH) et de mettre en place une signalisation bilingue (bâtiments communaux, voies, plaques de rue...) au fur et à mesure des aménagements et des travaux de réfection. L'un des enjeux est que les nombreux élèves scolarisés dans la filière bilingue puissent voir et entendre du breton et aient envie de le pratiquer en dehors du cadre scolaire.

Quelles seront les modalités de mise en place ? Un élu (adjoint ou conseiller délégué) aura dans ses attributions, comme lors des deux précédents mandats, la langue et la culture bretonne. Une sensibilisation de l'ensemble des élus et du personnel communal (notamment du service technique, et des personnels dédiés à l'enfance et à la jeunesse) aux enjeux que représente l'avenir de la langue bretonne sera engagée dès le début du mandat.

Commune :

Loperhet

Nom de la liste : Loperhet Ensemble / Loperc'hed Asambles

**4- Le breton dans la vie publique et culturelle / Ar brezhoneg er vuhez foran ha sevenadurel :****SIGNALETIQUE / PANELLEREZH**

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :   | Exemples  |
|-----------|-----|--|---|
|           | X   | 39- Généraliser la langue bretonne dans votre communication externe (invitations, panneaux électroniques...) | Les invitations pour les événements organisés par la mairie sont systématiquement bilingues. Nous nous attachons à ce que les affiches comprennent des mentions en breton (Fête du Vélo/Gouel ar Bisiklet ; Au Fil de l'Eau/Ahed an Dour ; Fête de la Musique, Gouel ar Sonerezh ; Fête du patrimoine / Gouel ar Glad...). Cette politique sera pérennisée. |
|           | X   | 40- Installer une signalétique interne et externe bilingue paritaire dans et sur les bâtiments publics.      | Au fur et à mesure des aménagements et travaux de réfection   |
|           | X   | 41- Généraliser la signalétique paritaire des rues en bilingue.  | Cette décision a été prise à l'unanimité du conseil municipal. Les nouvelles plaques de rue ou les plaques changées seront bilingues.   |
|           | X   | 42- Réaliser des panneaux directionnels bilingues français-breton paritaire.                                 | Cette décision a été prise lors du mandat antérieur. Peu de panneaux  |

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|   |  |   | bilingues ont été installés jusqu'à présent, car les travaux réalisés n'entraînaient pas, pour la plupart, de changement de signalisation. En outre, une réflexion participative est en cours sur l'aménagement du bourg ce qui a décalé certains projets qui auraient pu s'accompagner d'une signalétique français-breton. |
| X |  | 43- Mettre en place une signalisation de police paritaire.  |   |
|   |  | 44- Mettre en place une signalétique bilingue paritaire dans le service de transport public notamment les supports numériques (arrêt de bus, message lumineux). | Nous ne disposons pas de tels équipements.  |
| X |  | 45- Garantir une nomenclature communale en langue bretonne.   | Une carte bilingue avait été réalisée lors du mandat antérieur.   |

#### **CULTURE / SEVENADUR :**

| A étudier | Oui | Si nous sommes élus, nous nous engageons à :  | Exemples   |
|-----------|-----|---|--|
|           | X   | 46- Soutenir les médias en langue bretonne par une aide financière spécifique.                                    | Cela a été plusieurs fois le cas pour Arvorig FM   |
| X         |     | 47- Impulser la présence de spectacles en breton dans la programmation culturelle de votre commune.               | La commune a été très heureuse du succès de la pièce Kof-ha-Kof d'Ar Vro Bagan. Nous soutiendrons les initiatives de cette nature.   |
| X         |     | 48- Soutenir les structures qui garantiront une programmation en langue bretonne par des subventions spécifiques. | Cet aspect mérite réflexion, pour des raisons d'équité entre les associations. Nous souhaitons combiner soutien à la langue et à la culture bretonne et harmonie entre les |

Vous avez coché plusieurs actions. Quel sera votre calendrier de mise en œuvre ?

Les priorités sont d'atteindre le niveau 2 de la charte et de mettre en place une signalisation bilingue (bâtiments communaux, voies, plaques de rue...) au fur et à mesure des aménagements et des travaux de réfection. L'un des enjeux est que les nombreux élèves scolarisés dans la filière bilingue puissent voir et entendre du breton et aient envie de le pratiquer en dehors du cadre scolaire.

Quelles seront les modalités de mise en place ? Un élu (adjoint ou conseiller délégué) aura dans ses attributions, comme lors des deux précédents mandats, la langue et la culture bretonne. Une sensibilisation de l'ensemble des élus et du personnel communal (notamment du service technique et des personnels dédiés à l'enfance et à la jeunesse) aux enjeux que représente l'avenir de la langue bretonne sera engagée dès le début du mandat.

---

